

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DU COMMERCE

COMMISSION INTERNE DE
L'ASSANATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

TENDER'S BOARD

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N° /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU
RELATIF A L'ACQUISITION DES APPAREILS DE
METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS, ET D'UN
COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET
DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT
DU MINISTERE DU COMMERCE.-**

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE, EXERCICE 2019

NATURE ET IMPUTATIONS :

N°	Nature	Imputation
01	Acquisition des appareils de metrologie	53.21.37.00.04.229
02	Acquisition des jauges-etalons	53.21.33.00.04.229
03	Acquisition d'un comparateur de masses, des masses-etalons et des balances electroniques	53.21.44.00.04.229

SOMMAIRE

Pièce n° 1	Avis d'Appel d'Offres (AAO)
Pièce n° 2	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
Pièce n° 3	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Pièce n° 4	Description de la Fourniture (DF)
Pièce n° 5	Cadre du Bonfession des Prix Unitaires (CBPF)
Pièce n° 6	Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif (CDQE)
Pièce n° 7	Cadre du Sous-détail des Prix unitaires (CSDPU)
Pièce n° 8	Grille d'évaluation
Pièce n°9	Modèle de Lettre Commande (LC)
Pièce n°10	Formulaires Types (FT)
Pièce n°11	Liste des établissements financiers et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics



PIECE N°1 :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
(AONO-PU)

Pièce N°1.1- Version française



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 0000000000/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU 0000000000 RELATIF A
L'ACQUISITION DES APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN
COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES
AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-**

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Vu le procès-verbal de la réunion en date du 00/00/00 de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du MINCOMMERCE, Le Ministre du Commerce lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition des appareils de métrologie, des jauges-étalons et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques dans son Département ministériel.

2. ALLOTISSEMENT

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres, sont subdivisées en trois (03) lots ci-après définis :

Lot 1 : acquisition des appareils de métrologie ;

Lot 2 : acquisition des jauges-étalons ;

Lot 3 : acquisition d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques.

3. CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, consistent en la fourniture au Ministère de Commerce des équipements dont les caractéristiques techniques sont listées à la pièce N°4 au Dossier d'Appel à Offres. Lesdits équipements sont repartis par lot ainsi qu'il suit :

Lot 1 : acquisition des appareils de métrologie

Lot 2 :

- acquisition des jauges-étalons

Lot 3 :

- acquisition d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques

4. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

4.1 La livraison se fera au Ministère du Commerce

4.2. Le délai de livraison objet du présent marché est de : **quatre-vingt-dix (90) jours par lot.**

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

5. PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de la Métrologie Légale et installées en République du Cameroun. Notamment :

Pour les lots 1 et 3 avoir un agrément en métrologie légale dans le domaine de la gravimétrie (poids et mesures) ou un contrat notarié avec une entreprise agréée dans ce domaine.

Pour le lot 2, avoir un agrément en métrologie légale dans le domaine de la volumétrie ou

un contrat notarié avec une entreprise agréée dans ce domaine.

6. FINANCEMENT

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINCOMMERCE au titre de l'exercice 2019.

7. ENVELOPPE PREVISIONNELLE

Le coût prévisionnel du projet se présente ainsi qu'il suit par lot :

N° lot	Désignation	Imputations	Coût prévisionnel en FCFA
1	Acquisition des appareils de métrologie	53 21 37 00 02 2279	30 009 000 TTC
2	Acquisition des jauges-étalons	53 21 33 00 04 2279	50 070 000 TTC
3	Acquisition d'un comparateur de masses, des masses étalons et des balances électroniques	53 2133 00 04 2279	39 809 000 TTC

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent Avis, aux heures ouvrables au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage porte 102, téléphone : 222 22 69 68.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, ou sur le site mail de l'ARMP, dans les locaux du Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA payable au Trésor Public et représentant les frais d'achat du dossier.

10. DEPOT DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé au Ministère du Commerce, Service des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 102, au plus tard le _____ à 13h30 précises heure locale, portant les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 000/AONO-PU/ MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ 2019
RELATIF L'ACQUISITION DES JAUGES-ETALONS, DES APPAREILS DE METROLOGIE ET D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

11. CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances, soit un montant de : six cent mille (600 000) FCFA pour le lot

1, un million (1 000 000) FCFA pour le lot 2 et sept cent quatre-vingt-seize mille (796 000) FCFA pour le lot 3.

La validité de cette caution est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre seront placés sous enveloppes dont :

- **L'enveloppe A** contenant les pièces du dossier administratif (Volume 1)
- **L'enveloppe B** contenant l'offre technique (Volume 2)
- **L'enveloppe C** contenant l'offre financière (Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppe A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant la mention de l'Appel d'Offre concerné.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

13. OUVERTURE DES PLS

L'ouverture des plis se fera en un temps, le _____, à **14h30** précises, heure locale, dans la Salle de Conférences du Ministère du Commerce par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINCOMMERCE siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles doivent obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement de crédit ou un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

15. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de sous-détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire ;
- absence de l'agrément en métrologie légale dans le domaine de la volumétrie en qualité d'importateur réparateur des instruments de mesures pour le **LOT 2** et d'un agrément au régime des poids et mesures en qualité d'importateur réparateur des instruments de mesures dans les domaines de pesage - masse pour le **LOT 1 et le lot 3** ou un contrat notarié avec une entreprise agréée dans le domaine.

- non satisfaction du Maître d’Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire
- offre n’ayant pas satisfait à au moins 70% de l’ensemble des critères essentiels.

15.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d’évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l’offre (ordre des pièces, lisibilité, recture, clarté) ;
- délai de livraison ;
- expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés de même nature) ;
- caractéristiques techniques des fournitures proposées ;
- service après-vente ;
- attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à cinq millions (5 000 000) FCFA pour le lot 1, dix millions (10 000 000) FCFA pour le Lot 2 et cinq millions (5 000 000) FCFA pour le lot 3 délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ;

Seules les offres ayant obtenu, à l’issue de l’évaluation technique, une note supérieure ou égale à 70 % des critères essentiels seront retenues pour la suite de la procédure.

16. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l’offre technique aura été jugée satisfaisante c’est-à-dire répondant à au moins 70% des critères essentiels et dont l’offre financière aura été évaluée la moins-disante.

NB : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d’un lot.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires relatif au présent Appel d’Offres peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, au Ministère du Commerce, Services des Marchés Publics, 1^{er} étage, porte 102. Tel : 222 22.69.68

MINISTRE DU
COMMERCE
SERVICES DES MARCHÉS PUBLICS
1^{er} étage, porte 102
BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
N° 102



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

INTERNAL TENDERS BOARD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

TENDER'S BOARD

URGENT OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No. _____/AONO-pu/MINCOMMERCE/CIPM/2019 OF _____ FOR THE
ACQUISITION OF METROLOGY EQUIPMENT, CALIBRATION GAUGES, A MASS
COMPARATOR, CALIBRATION WEIGHTS AND ELECTRONIC SCALES AT THE MINISTRY
OF TRADE.-

1. PURPOSE OF TENDER

Having regard to the minutes of MINCOMMERCE Tenders Board meeting of _____, the Minister of Trade, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, hereby launches an urgent Open National Invitation to Tender for the acquisition of metrology equipment, calibration gauges, a mass comparator and electronic scales at his Ministry.

2. ALLOTMENT

The supplies covered by this Invitation to Tender shall be subdivided into three (03) lots defined as follows:

Lot 1 : acquisition of metrology equipment ;

Lot 2 : acquisition of calibration gauges ;

Lot 3 : acquisition of a mass comparator, calibration masses and electronic scales.

3. NATURE OF SUPPLIES

The services to be provided as part of this Invitation to Tender shall involve supplying the Ministry of Trade with equipment whose technical characteristics are listed in Exhibit 4 of Tender Documents. Such equipment shall be broken down per lot as follows:

Lot 1 :
acquisition of metrology equipment

Lot 2 :
acquisition of calibration gauges

Lot 3
acquisition of a mass comparator, calibration masses and electronic scales.

4- PLACE AND TIME-LIMIT FOR DELIVERY

4.1. Delivery shall be made to the Ministry of Trade

4.2. The delivery time for this contract shall be: **90 (ninety-five) days per lot.**

This period shall run from the date of notification of the instructions to contractor to start providing the services.

5. PARTICIPATION

Participation in this Invitation to Tender call shall be open on equal terms to all Cameroon-based enterprises incorporated under the Company Law and specialising in legal metrology. In particular,

For lots 1 and 3, bidders must have a legal metrology approval in the field of gravimetric analysis (weights and measures) or a notarized agreement with an approved company in this field.

For lot 2, bidders must have an approval in legal metrology in the field of volumetric analysis or a notarized agreement with an approved company in this field.

6. FINANCING

Financing shall be provided by the 2019 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Trade.

7. ESTIMATED BUDGET

The estimated cost of the contract per lot shall be as follows:

No. lot	Description	Allocations	Estimated cost in CFA F	
1	Acquisition of metrology devices	53 21 37 00 02 2279	30,009,000	taxes included
2	Acquisition of calibration gauges	53 21 33 00 04 2279	50,070,000	taxes included
3	Acquisition of a mass comparator, calibration masses and electronic scales	53 2133 00 04 2279	39,809,000	taxes included

8. CONSULTATION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be consulted upon publication of this notice during working hours, at the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, telephone: 222 22 69 68

9. ACQUISITION OF TENDER DOCUMENTS

Tender documents can be obtained upon publication of this notice through press or posting, or on the website of ARMP, in the premises of the Ministry of Trade, from the Public Contract Service, upon presentation of a receipt showing payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **100,000 (one hundred thousand) CFA francs** accounting for consultation document purchase charges.

10. SUBMISSION OF BIDS

Each bid, drafted in English or French, shall be submitted in 07 (seven) copies, including 1 (one) original and 06 (six) duplicates, written as such thereon, in accordance with the provisions of Tender Documents, to the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102 against a receipt, not later than _____ at **1:30 pm** precisely (local time) and shall be labeled:

URGENT OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
 No. _____ /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 OF _____ FOR THE
**ACQUISITION OF METROLOGY EQUIPMENT, CALIBRATION GAUGES, A MASS
 COMPARATOR, CALIBRATION WEIGHTS AND ELECTRONIC SCALES AT THE MINISTRY
 OF TRADE.-**

(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION)

11. BID BOND (TENDER GUARANTEE)

Administrative bids must include a bid bond issued by a first-class bank or a financial body approved by the Ministry in charge of Finance, with an amount equivalent to 2% (two percent) of the estimated cost of the requested lot, or **600,000 (six hundred thousand) CFA francs for lot 1, 1,000,000 (one million) CFA francs for lot 2 and 796,000 (seven hundred and ninety-six thousand) CFA francs for lot 3.**

Bid bonds shall be valid for a period of 120 (one hundred and twenty) days from the deadline for submitting tenders.

12. SUBMISSION OF BIDS

Tender documents shall be put in double envelope including:

- **envelope A** containing the documents of the administrative file (Volume 1)
- **envelope B** containing the technical bid (Volume 2)
- **envelope C** containing the financial bid (Volume 3)

All tender documents (envelopes A, B and C) shall be put in a large, sealed outer envelope marked with the relevant invitation to tender.

The constituent documents of each bid shall be numbered in the order of tender documents and separated by inserts of identical colour.

13. OPENING OF BIDS

Bids shall be opened by the Ministry of Trade Tenders Board on _____ at **2:30 pm** precisely (local time), in the conference room of the Ministry of Trade. Only bidders or their duly designated representatives can be present during the opening of bids. The opening of bids shall take place in one phase.

Any bid that does not comply with the tender document requirements shall be declared inadmissible.

14. ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of being rejected, the other administrative documents required must be originals or true copies certified by the issuing service, in compliance with the special rules and regulations governing this invitation to tender. They must be less than 3 (three) months old.

Any bid that does not comply with this Tender Notice and the tender document requirements shall be declared inadmissible. Especially bids not including bid bonds issued by a credit institution or a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with model tender documents shall be rejected outright with no recourse.

15. BID EVALUATION CRITERIA

15.1 Eliminatory criteria

They are as follows:

- incomplete or irregular administrative or financial bid after 48 hours;
- misrepresentation or forged documents;
- absence of a sworn statement whereby the tenderer certifies that he/she/it has not abandoned any contract during the last three (3) budget years, but also that their names are not included in the list of failing companies drawn up by MINMAP on a yearly basis;
- omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- absence of sub details of quantified units prices and/or contract unit price

breakdown;

- absence of legal metrology approval in the field of volumetric analysis as importer-repairer of measuring instruments for **LOT 2** and of approval in the field of weights and measures as importer-repairer of measuring instruments in the fields of mass weighing for **LOTS 1 and 3** or a notarized agreement with an approved company;
- failure to satisfy the Contracting Authority in connection with a previous service provided by the tenderer;
- a bid which failed to meet at least 70% of all essential criteria;

15.2. Essential criteria

Technical bids shall be rated through the binary method and following the essential criteria detailed in the assessment grid. The essential criteria shall be as follows:

- presentation of the bid (order of required documents, readability, binding, clarity);
- delivery time;
- experience and references of the bidder (copies of the contract and reports of proceedings for the reception of contracts of same nature);
- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;
- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to **5,000,000** (five million) CFA F) for **Lot 1**, **10,000,000** (ten million) for **Lot 2** and **5,000,000** (five million) for **Lot 3** issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry in charge of Finance .

Only bids having obtained, at the end of the technical evaluation, a score higher than or equal to 70 % of essential criteria shall be eligible for going on with the procedure.

16. AWARD OF CONTRACT

The contract shall be awarded to the bidder who has met all essential criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least 70% of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

NB: a bidder may be awarded more than one lot.

17. VALIDITY OF BIDS

Bids shall be valid for a period of **90** (ninety) days from the deadline for submitting tenders.

18. FURTHER INFORMATION

Further information on this Invitation to Tender may be obtained during working hours, from the Ministry of Trade, Public Contract Service, 1st floor, room 102, Tel. 222.22.69.68.

CERTIFIED COPIES

- MINMAP
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINCOMMERCE
- POSTING
- FILENG/ARCHIVES



PIECE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES



A-DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de l'Appel d'Offres

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, comprend, l'acquisition des appareils de métrologie, des jauges-étalons et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques pour le Ministère du Commerce.

1.1 Nom et adresse du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est le Ministre du Commerce.

1.2. Références de l'Appel d'Offres

Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N⁰⁰⁰⁰⁰⁰/AONO-PII/MINCOMMERCE/CIPM/2019 du 25/03/2019 relatif à l'acquisition des appareils de métrologie, des jauges-étalons et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques au Ministère du Commerce.

1.3 Délai de livraison

Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours pour chacun des trois (03) lots, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

1.4 Source de financement

La source de financement de la fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est le Budget à Investissement Public du MINCOMMERCE, au titre de l'exercice 2019.

Imputation :

N°	Nature	Imputation
01	Acquisition des appareils de métrologie	53 21 37 00 02 2279
02	Acquisition des jauges-étalons	53 21 33 00 04 2279
03	Acquisition d'un comparateur de masses, des masses étalons et des balances électroniques	53 21 33 00 04 2279

1.5 Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de la Métrologie Légale et installées en République du Cameroun. Notamment :

Pour les lots 1 et 3, avoir un agrément en métrologie légale dans le domaine de la gravimétrie (poids et mesures) ou un contrat notarié avec une entreprise agréée dans ce domaine.

Pour le lot 2, avoir un agrément en métrologie légale dans le domaine de la volumétrie ou un contrat notarié avec une entreprise agréée dans ce domaine.

Article 2 : Qualification du soumissionnaire (notation binaire)

Les critères de qualification sont les suivants :

- présentation de l'offre ;
- délai de livraison ;
- expérience et références du fournisseur (copies des contrats et pv de réception pour des marchés de même nature) ;
- caractéristiques techniques des fournitures proposées ;
- attestation de solvabilité bancaire \geq à cinq millions (5 000 000) FCFA pour le lot 1, dix millions (10 000 000) FCFA pour le lot 2 et cinq millions (5 000 000) FCFA pour le lot 3.
- Service après-vente.

Article 3 : Langues de l'Offre

La langue de l'Offre est le Français ou l'Anglais.



Article 4 : Présentation générale des Offres

4.1 Établissement de l'Offre

Les Offres seront établies en sept (07) exemplaires, dont un(01) original et six (06) copies marquées comme tels, rédigées en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors TVA
- Toutes taxes comprises (TTC).

4.2 Présentation du pli contenant les Offres

4.2.1 L'enveloppe extérieure

Les plis contenant les soumissions seront insérés dans une grande enveloppe dite extérieure portant la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 000006 /AONO-PU
/MINCOMMERCE/CIPM/2019
DU 10 08 2019 RELATIF A L'ACQUISITION DES APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS
ET D'UN COMPARETEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES
ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE».

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

4.2.2 Les enveloppes intérieures

Les offres doivent être regroupées en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :

Enveloppe A Pièces Administratives

- 1) une déclaration d'intention de soumissionner timbrée faisant apparaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire **(original)**;
- 2) une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
- 3) une attestation de non redevance fiscale en cours de validité délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent **(original)**;
- 4) une carte de contribuable en cours de validité **(copie certifiée conforme)**;
- 5) une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- 6) une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois(03) mois **(original)** ;
- 7) une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales **(original)** ;
- 8) une attestation de domiciliation bancaire, du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances **(original)** ;
- 9) un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres **(original)** ;
- 10) la caution bancaire de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances **(original)** ;

11) la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement ainsi que la convention de groupement ;

12) une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP (**original**) ;

13) le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;

14) une attestation de localisation timbrée (**copie certifiée conforme**) ;

15) un plan de localisation timbré (**original**) ;

16) un Agreement en métrologie-gravimétrie (instruments de pesage) et volumétrie, justifiant de l'expérience du soumissionnaire dans la réalisation de ce type de prestation.

N.B. : Toutes les pièces à incidence fiscale doivent être légalisées par les services des Impôts compétents.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

Enveloppe B: "Offre Technique"

a) Prospectus et fiche technique de la fourniture ;

b) Garantie et service après-vente ;

c) Période de garantie de six (06) mois au moins ;

d) Délai de livraison de quatre-vingt-dix (90) jours au plus ;

e) Expérience et références du soumissionnaire

La preuve d'avoir exécuté au moins un marché similaire au cours des cinq dernières années (copies des Marchés ou Lettre-Commandes, premières et dernières pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés

f) Attestation de solvabilité bancaire \geq **cinq millions (5 000 000) FCFA** pour le lot 1, **dix millions (10 000 000) FCFA** pour le lot 2 et **cinq millions (5 000 000) FCFA** pour le lot 3 délivrée par une Banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances ;

g) Preuve d'acceptation des conditions du Marché : le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les spécifications techniques et normes spécifiées dans le descriptif de la fourniture (DF).

Enveloppe C: "Offre Financière"

c.1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

c.2. le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

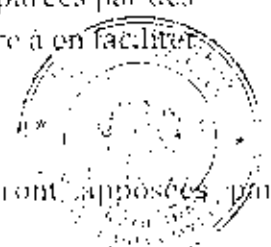
c.3. le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;

c.4. le sous-détail des prix unitaires et/ ou la décomposition des prix forfaitaires.

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies de manière à en faciliter l'examen.

Article 5 : Signature des Offres – Procuration

5.1 Toutes les signatures nécessaires à la remise de l'offre seront apposées par le soumissionnaire lui-même ou son représentant dûment mandaté



5.2 Dans le cas où l'offre est faite par un groupement d'entreprises, chaque prestataire du Groupement ou son mandataire sera tenu de signer et de parapher les documents de l'offre, de façon qu'il en résulte une offre conjointe et solidaire. Ce groupement indiquera, en outre, un mandataire commun habilité à représenter le groupement pour toute transaction relative au présent Appel d'Offres et au Marché y afférent.

B-PRIX DE L'OFFRE

Article 6 : Variation des prix

Les prix sont réputés fermes et non révisibles.

C- DEPÔT, VALIDITE ET OUVERTURE DES OFFRES

Article 7 : Dépôt des Offres

Les offres seront déposées au MINCOMMERCE, Service des Marchés Publics, porte 102, 1^{er} étage au plus tard le 10 JUIL 2019 à 13H30min, heure locale.

Article 8 : Nombre de copies des offres

Les offres seront déposées en sept (07) exemplaires, dont un (1) original et six (06) copies marqués comme tels.

Article 9 : Indication sur l'enveloppe :

Les Offres seront contenues dans une grande enveloppe qui portera la mention :

**NO 000 4^e APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
/AONO-PU/ MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU 02 JUIN 2019 RELATIF A L'ACQUISITION DES
APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN COMPARETEUR DE MASSES, DES
MASSES-ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE
DU COMMERCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Article 10 : validité des offres

La validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de dépôt fixée par le Maître d'Ouvrage.

Article 11 : Ouverture des Offres

Les Offres seront ouvertes en un (01) temps dans la salle de Conférences du Ministère du Commerce le 10 JUIL 2019 à 14H30min, heure locale.

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce procédera à l'ouverture des plis en un temps. Toutes les trois (03) enveloppes (offres) seront ouvertes lors de la même séance, l'une après l'autre, à savoir :

- l'enveloppe A contenant les pièces administratives ;
- l'enveloppe B contenant l'offre technique ;
- l'enveloppe C contenant l'offre financière.

Pour chaque offre, le nom du soumissionnaire, le prix de l'offre, les rabais éventuels et tout autre détail que le Président de la Commission de Passation des Marchés peut juger utile de mentionner sont annoncés à haute voix.

Article 12 : Caractère confidentiel

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des offres et aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux

soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché.

Article 13 : Éclaircissements sur les offres et contact avec la Commission

Pour faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit. Aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, ni offert, ni autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Commission lors de l'évaluation des soumissions.

Sous réserve des dispositions du paragraphe 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission Ministerielle de Passation des Marchés pour des questions avant tout à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du Marché.

Toute tentative d'un soumissionnaire en vue d'influencer les propositions de la Commission de Passation des Marchés ou de la Sous-Commission d'analyse relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un Marché pourra entraîner le rejet de son offre.

D - EVALUATION ET CONFORMITE DES OFFRES

Article 14 : Détermination de la conformité des offres

14.1 Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la Commission de Passation des Marchés vérifiera que chaque offre est conforme, pour l'essentiel, aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

14.2 Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

a) affecte substantiellement l'étendue, la qualité ou la réalisation des prestations;

b) contredit ou va à l'encontre, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations de l'Administration au titre du Marché ;

c) est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes, pour l'essentiel, au Dossier d'Appel d'Offres.

14.3 Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce.

14.4 A l'issue de l'ouverture des Offres, les copies des offres reçues sont confiées à une Sous-commission d'analyse pour une évaluation détaillée. Cette dernière évaluera la validité des pièces administratives et formulera un avis sur la régularité des pièces exigées. Elle évaluera ensuite les offres techniques des soumissionnaires ainsi que leurs offres financières. Au terme de ses travaux, la sous-commission présentera son rapport d'analyse à la Commission Ministerielle de Passation des Marchés.

Article 15 : Évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1^{ère} étape: Examen de la conformité des pièces administratives

Sous peine de rejet, le Dossier Administratif doit contenir les pièces énumérées dans le présent RPAO. Toutes les pièces requises doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Toute fausse déclaration ou présentation de pièce falsifiée est un motif de rejet de l'offre, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Seules les offres présentant un dossier administratif conforme seront évaluées techniquement.

2^{ème} étape : Évaluation de l'offre technique

Chaque offre, pour être déclarée conforme techniquement, ne doit tomber sous le coup d'aucun critère éliminatoire et doit avoir obtenu au moins 70% des critères de qualification, conformément à la grille de notation des offres techniques décrite dans la pièce N°8 du DAO.

3^{ème} étape : Évaluation de l'offre financière

Seules les offres déclarées conformes sur le plan technique seront retenues pour la suite de la procédure.

E- CORRECTION DES OFFRES FINANCIERES

Article 16 : Correction des erreurs.

Le montant évalué de chaque offre est obtenu en rectifiant son montant proposé comme suit :

Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix entre les montants en chiffres, le montant en lettres fera foi. Si au-delà de la différence le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera fait un rapprochement par rapport aux autres éléments du dossier ;

lorsqu'il y a une incohérence entre les prix du bordereau des prix et les prix figurant au détail quantitatif et estimatif, les prix en lettres du bordereau des prix sont considérés ;

en cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau des prix et les quantités du détail estimatif.

Le montant figurant dans la lettre de soumission est corrigé conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire.

Si le soumissionnaire dont l'offre ainsi corrigée est retenue mais n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et la caution de soumission peut être saisie, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 17 : Variante technique

Aucune variante technique ne sera admise.

Article 18- Attribution du Marché

18.1 Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante c'est-à-dire répondant à au moins 70% des critères essentiels et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante, en incluant le cas échéant les remises proposées.

Le Maître d'Ouvrage dispose de vingt-et-un (21) jours pour l'attribution du marché. Les soumissionnaires sont par conséquent liés par leur offre durant cette période qui court à compter de la date limite de remise des offres

Si, à l'issue de cette période, le Marché n'a pas été notifié, l'attributaire pourra :
résilier son offre sans perdre son cautionnement ;
confirmer son offre en l'actualisant si besoin est.

18.2 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'il n'a pas attribué le marché, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés.

18.3 Le résultat de l'appel d'offres sera publié par insertion dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. L'attributaire en sera informé par tous les moyens laissant trace écrite.

Celui-ci prendra l'attache du Maître d'Ouvrage dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat pour la conclusion du Marché.

NB : un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot



PIECE N°3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

20



Sommaire

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1 : OBJET DU MARCHE
- Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- Article 3 : REGLES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- Article 5 : ATTRIBUTIONS DU MAITRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE
- Article 6 : LANGUES, LOGO ET ACRONYMES
- Article 7 : NORMES
- Article 8 : COMMUNICATION
- Article 9 : GROUPES DU SERVICE

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

- Article 10 : ROLE ET RESPONSABILITES DU CONTRATANT
- Article 11 : DOMICILE DU CONTRATANT
- Article 12 : CONSISTANCE DE L'OUVRURE
- Article 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES
- Article 14 : SERVICE APRES-VENTE

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

- Article 15 : MONTANT DU MARCHE
- Article 16 : GARANTIES ET CAUTIONS
- Article 17 : DIVERSES MODALITES DE PaiEMENT
- Article 18 : VARIATION DES PRIX
- Article 19 : INTERETS MORATOIRES
- Article 20 : PENALITES DE RETARD
- Article 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 22 : FRAIS DE TRAVAIL ET DROIS D'ENREGISTREMENT
- Article 23 : NANTISSEMENT

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

- Article 24 : RECEPTION TECHNIQUE
- Article 25 : RECEPTION PROVISOIRE
- Article 26 : LIVRAISON ET GARANTIE
- Article 27 : RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

- Article 28 : RESILIATION DE MARCHE
- Article 29 : CAS DE FORCE MAJEURE
- Article 30 : REGLEMENT DES LITIGES
- Article 31 : EXTINCTION ET DIFFUSION DU MARCHE
- Article 32 et dernier : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE



CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'acquisition des appareils de métrologie (lot1), des jauges-étalons (lot2) et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques (lot3) au profit du Ministère du Commerce

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché de référence est passé suivant Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 001/2019/ANON-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 du 21/07/2019

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le présent marché, une fois attribué, donne lieu à la signature d'accord-parties d'une lettre commerciale entre le Maître d'Ouvrage d'une part et le Cocontractant d'autre part.

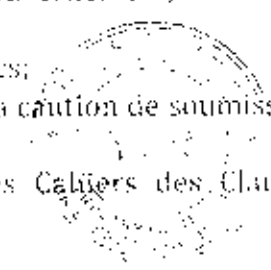
Les pièces contractuelles constitutives du marché sont les suivantes :

- la soumission du cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions du présent marché ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la description des fournitures ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- le Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU) et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les principaux textes applicables au marché sont :

- La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;
- La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
- Le Décret n° 2001/051/PM du 16 avril 2001 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2005/089 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- l'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat du DAO ;
- l'Arrêté n° 033 CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics ;



- la Décision N°006/D/MINMAP/SG/DAI du 04 janvier 2008 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation de Marchés Publics ;
- La circulaire n° 003/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- La circulaire n° 002/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés publics ;
- La circulaire n° 003/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- La circulaire N°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;
- La Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les autres normes en vigueur en République du Cameroun dans le domaine concerné par le marché.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE

Pour l'application des dispositions du présent Marché et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

- **Le Maître d'Ouvrage** est : le Ministre du Commerce. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations, passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **le Chef de service du Marché** est : Le Directeur des Affaires Générales du MINCOMMERCE ; Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- **l'Ingénieur du marché** est le Chef de la Brigade Nationale des Contrôles et de la Répression des Fraudes (CBNCRF) du MINCOMMERCE pour le lot 1 et le Directeur de la Métrologie, de la Qualité et des Prix (DMQP) pour les lots 2 et 3 ;
L'Ingénieur du Marché doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites au détail technique du présent Marché, les approuver ou les refuser si elles sont, ou non conformes.
- **le Cocontractant** est : _____

ARTICLE 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS

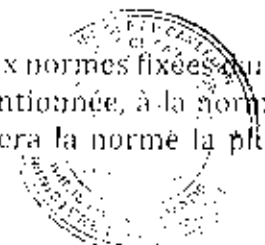
6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 7 : NORMES

7.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.



7.7. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....

Passe le délai de 15 jours fixé à l'article 6.7 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage et au chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Yaoundé, lieu d'exécution de la Prestation.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Ministre du Commerce, avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service du marché et à l'ingénieur du marché, le cas échéant.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service du marché.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et à l'ingénieur du marché ;

9.2. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.

9.3. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'ingénieur du marché.

9.4. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service du marché après avis de l'ingénieur du marché et notifiés par ce dernier au Cocontractant

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

ARTICLE 10 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent marché comprennent la fourniture des appareils de métrologie (lot 1), des juges-étalons (lot 2) et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques (lot 3), tel que décrit dans la pièce n°4 du DAO.

ARTICLE 11 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

11.1. Le lieu de livraison est : Ministère du Commerce

11.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent Marché est de quatre-vingt-dix (90) jours pour chacun des trois (03) lots.

11.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

ARTICLE 12 : TRANSPORT ET ASSURANCES

12.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement

occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

12.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Les opérations de mise en œuvre (installation du matériel et mise en fonctionnement des équipements) seront effectuées par le co-contractant et à ses frais.

ARTICLE 14 : SERVICE APRES-VENTE

Le Fournisseur devra assurer la maintenance du matériel fourni pendant une période d'au moins un (01) an à compter de la date de réception définitive.

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 15 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant total du présent Marché s'élève à _____ (_____) Francs CFA toutes taxes comprises.

MONTANT HT	FCFA	_____
TVA	FCFA	_____
IR	FCFA	_____
MONTANT TTC	FCFA	_____
NET A MANDATER	FCFA	_____

ARTICLE 16 : CAUTIONS ET GARANTIES

16.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pourcent (2%) du montant TTC du Marché et est délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire du matériel, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

16.2. Cautionnement de retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant Toutes Taxes Comprises du Marché.

La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

ARTICLE 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procès-verbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original du marché dûment enregistré conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements se feront par virements bancaires au compte n° _____ ouvert dans les livres de _____ Agence de _____.

La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

ARTICLE 18 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont réputés fermes et non révisables.



ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 167 alinéa (3) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sera passible de pénalités calculées par jour calendaire dans les conditions ci-après :

- 1/2000^e - du montant de la Lettre - Commande du 1^{er} au 30^e jour de retard ;
- 1/1000^e - au delà du 30^e jour de retard.

ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le présent Marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés par les soins du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 23 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés comme suit :

- **Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses :** le Ministre du Commerce ;
- **Responsable chargé du paiement :** le Trésorier Payeur Général du MINFI ;
- **Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché :** le Chef de Service du Marché.

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 24 : RECEPTION TECHNIQUE

Le cocontractant demande par écrit au Chef de Service du Marché, avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- le Chef de Service du Marché ;
- le Chef de Service des Marchés Publics du MINCOMMERCE ;
- l'ingénieur du Marché (le CBNCRE pour le lot 1 et le DMQP pour les lots 2 et 3) ;
- le cocontractant ou son représentant dûment mandaté ;

Elle vérifiera la qualité et la conformité du matériel livré, par rapport aux caractéristiques définies dans la pièce N°4 du DAO et dans le devis quantitatif et estimatif, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire.

La réception technique sera l'objet d'un procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

ARTICLE 25 : RECEPTION PROVISOIRE

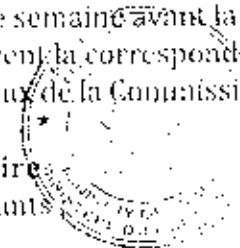
La réception provisoire se fera au MINCOMMERCE.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins une semaine avant la date de livraison qui sera fixée par le Maître d'Ouvrage dans les cinq (05) jours qui suivent la correspondance du cocontractant. Ce dernier est tenu d'assister ou de se faire représenter aux travaux de la Commission, son absence équivalant à l'accord sans réserve aux conclusions de celle-ci.

25.1 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire

La Commission de réception provisoire est composée des membres suivants :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



Membres :

- le représentant du MINMAP, observateur ;
- le Comptable Matière du Cabinet du MINCOMMERCE;
- le représentant du Service des Marchés Publics du MINCOMMERCE;
- le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

Rapporteur : l'Ingénieur du Marché (le CBNCRF pour le lot 1 et le DMQP pour les lots 2 et 3)

25.2 Documents à fournir par le prestataire lors de la réception provisoire

- une copie de la facture décrivant les matériels à livrer et indiquant leurs quantités, leurs prix et le montant total toutes taxes comprises ;
- la notification de la livraison ;
- pour le lot 1, concernant les balances électroniques et les pieds à coulisses, le prestataire doit produire un certificat d'étalonnage
- pour le lot 2, concernant les jauges étalons, le prestataire doit produire un certificat d'étalonnage
- pour le lot 3, concernant le comparateur de masse, le prestataire doit produire un certificat d'étalonnage, un manuel d'utilisation et un certificat d'origine ; concernant les masses et les balances électroniques, le prestataire doit produire un certificat d'étalonnage.

ARTICLE 26 : DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est d'au moins six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

ARTICLE 27 : RECEPTION DEFINITIVE

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

27.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

27.3. La réception définitive marque la fin du marché. La signature contractuelle du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 28 : RESILIATION DU MARCHÉ

Le marché de référence peut être résilié dans les cas et selon les conditions prévues par le présent DAO et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 29 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance d'udit cas de force majeure. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

ARTICLE 30 : REGLEMENT DES LITIGES

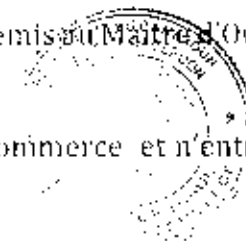
Les différends ou litiges nés de l'exécution du marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 31 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHÉ

Quinze (15) exemplaires du marché seront édités aux frais du prestataire et remis au Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 32 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Le marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Ministre du Commerce et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontractant.



PIECE N°4: DESCRIPTION DES FOURNITURES



LOT 1

Acquisition des appareils de métrologie

2.1- balances électroniques

N°	Désignation	Qté	Spécifications techniques	
1	Balance électronique de portée max 10 kg	05	Placée en castriche, à armement assés 1 gramme de graduation Résolution 0,1g ou 100 mg Saillance pour la balance interne Autonomie 24 heures d'autonomie Fonction moyenné Batteries incluses Précision 0,5g Résolution 0,5g ou 500 mg Plateau max de 30,1x30,1 cm Ecran de lecture numérique est lise à 70 cm de hauteur Source d'énergie : secteur et batterie interne de 30 jours d'autonomie Quatre (04) poids sont réglés Plateau et colonne en inox, structure acier, capteur allemand Plateau max 30 x 30 cm de 5 à 15 kg échelon 5 g et résolution 0,5 g ou 500 mg De 10 à 30 kg échelon 10 g et résolution 1 g Fonctions : Unit, tare, net Six (06) écrans LCD (1) à couleurs et d'un clavier numérique Source d'énergie : secteur et batterie interne rechargeable d'une autonomie de 60 heures avec chargeur d'énergie Poids net : 3,5 kg Niveau : dalle pour ajuster la surface Un capot de protection transport et des écrans et d'un clavier numérique	
2	Balance électronique de portée max 30kg	10	Placée en castriche, à armement assés 1 gramme de graduation Résolution 0,1g ou 100 mg Saillance pour la balance interne Autonomie 24 heures d'autonomie Fonction moyenné Batteries incluses Précision 0,5g Résolution 0,5g ou 500 mg Plateau max de 30,1x30,1 cm Ecran de lecture numérique est lise à 70 cm de hauteur Source d'énergie : secteur et batterie interne de 30 jours d'autonomie Quatre (04) poids sont réglés Plateau et colonne en inox, structure acier, capteur allemand Plateau max 30 x 30 cm de 5 à 15 kg échelon 5 g et résolution 0,5 g ou 500 mg De 10 à 30 kg échelon 10 g et résolution 1 g Fonctions : Unit, tare, net Six (06) écrans LCD (1) à couleurs et d'un clavier numérique Source d'énergie : secteur et batterie interne rechargeable d'une autonomie de 60 heures avec chargeur d'énergie Poids net : 3,5 kg Niveau : dalle pour ajuster la surface Un capot de protection transport et des écrans et d'un clavier numérique	
3	Balance électronique multi échelons de portée max 60kg	10	Placée en castriche, à armement assés 1 gramme de graduation Résolution 0,1g ou 100 mg Saillance pour la balance interne Autonomie 24 heures d'autonomie Fonction moyenné Batteries incluses Précision 0,5g Résolution 0,5g ou 500 mg Plateau max de 30,1x30,1 cm Ecran de lecture numérique est lise à 70 cm de hauteur Source d'énergie : secteur et batterie interne de 30 jours d'autonomie Quatre (04) poids sont réglés Plateau et colonne en inox, structure acier, capteur allemand Plateau max 30 x 30 cm de 5 à 15 kg échelon 5 g et résolution 0,5 g ou 500 mg De 10 à 30 kg échelon 10 g et résolution 1 g Fonctions : Unit, tare, net Six (06) écrans LCD (1) à couleurs et d'un clavier numérique Source d'énergie : secteur et batterie interne rechargeable d'une autonomie de 60 heures avec chargeur d'énergie Poids net : 3,5 kg Niveau : dalle pour ajuster la surface Un capot de protection transport et des écrans et d'un clavier numérique	

2.2- Matériel de mise sous scellés

N°	Désignation	Qté	Spécifications techniques	
			Coloris	Argent
1	Fil à plecter inox	15	Conditionnement	Par lot de 250
			Dim.	1,20 x mm
			Fixation	Par écrasement
			Matériau	Stainless Steel
			Type	Tête plecter
			Conditionnement	Unitaire
2	Scellé plastique à câble Mini Cable Lock	400	Diamètre lige	Ø 1,5 mm
			Fixation	Serrage
			Longueur totale	1,330 mm
			Longueur utile	1,300 mm
			Matériau	Cable en acier, corps en ABS
			Résistance	150 kg
3	Scellés plastiques à serrage progressif	100	Type	Lien en acier tresse
			Conditionnement	Par lot de 100
			Description	Scelle plastique vierge
			Diamètre lige	Ø 2,2 mm
			Fixation	Serrage progressif
			Longueur totale	1,279 mm
Matériau	Polypropylène			
			Résistance	5 kg

2.3- Micromètres numériques

Désignation	Qté	Spécifications techniques	
Micromètre numérique professionnel 0-25mm	60	Résolution 0.001mm/0.00005"; Précision de 0.02mm/0.0001"	
		Ecran LCD extra large ; Ecran de protection	
		Recherche automatique des valeurs maximum et minimum	
		Conversion métrique ; Température de fonctionnement : 0 - +40°C	
		Manuel d'utilisateur ; Série des données	

LOT 2 : ACQUISITION DES JAUGES ETALONS

N°	Désignation	Quantité
1	jauges portables, graduées à 20 litres matière INOX erreur maximale tolérée : 5% avec certificat d'étalonnage type norme NF 13 011	10
2	jauges portables, graduées à 10 litres : matière INOX, erreur maximale tolérée : 3% avec certificat d'étalonnage type norme NF 13 011	07
3	jauges portables graduées à 5 litres : matière INOX, erreur maximale tolérée : 1,5% avec certificat d'étalonnage type norme NF 13 011	05
4	boles étalons : graduation intégrale en millilitre jusqu'à 1 litre, en verre au borosilicate et transparent, avec certificat d'étalonnage type norme NF 13 011 avec cotrets etanches à la peinture, construits en matière plastique ou en autre matière convenable (comme est le cas en table)	05
TOTAL		27



LOT 3

Acquisition d'un comparateur de masses, des masses – étalons et des balances électroniques

I-comparateur de masses

N°	Caractéristiques techniques et métrologiques	Quantité
	COMPARATEUR DE MASSES	
01	Portée maximale 61 kg - Résolution : 0,001 g - Échelon : 0,01 g - Module climatique incorporé	01

II-Masses – étalons

N	Caractéristiques techniques et métrologiques	Quantité
---	--	----------

MASSES ETALONS

01	masses de 20 kg ; - classe d'exactitude OIML : M3 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage scellée par une pastille de plomb ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 300 mg.	05
----	--	----

MASSES ETALONS

02	masses de 10 kg ; - classe d'exactitude OIML : M1 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 160 mg.	04
----	--	----

MASSES ETALONS

03	masses de 5 kg ; - classe d'exactitude OIML : M1 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 10 mg.	03
----	--	----



III-Balances électroniques

N°	Caractéristiques techniques et métrologiques	Quantité
BALANCES ELECTRONIQUES		
02	Portée maximale 60 kg ; Echelon : 5 g ; Classe III ; Etalonné avec certificat type COFRAC.	02
BALANCES ELECTRONIQUES		
02	Portée maximale 30 kg ; Echelon : 1 g ; Classe I ; Etalonné avec certificat type COFRAC.	01



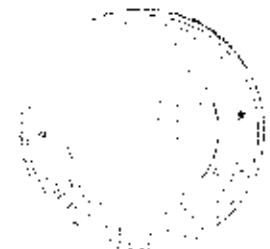
PIECE N°5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)



LOT 1

Acquisition des appareils de métrologie

n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA



LOT 2
Acquisition des Jauges-Etalons

n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA
------------	---------------------------	---	---



LOT 3

Acquisition d'un comparateur de masses, des masses - étalons et des balances électroniques

n° d'ordre	Libellé ou désignation	Prix unitaire en chiffres HT en F CFA	Prix unitaire en lettres HT en FCFA



PIECE N°6 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)



LOT 1
Acquisition des appareils de métrologie

N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
MONTANT HTVA					
TVA					
IR					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme deFCFA (toutes taxes comprises)

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date



LOT 2
Acquisition des Jauges-Etalons

N°	Désignations	Unités	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
MONTANT HTVA					
TVA					
IR					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de.....FCFA (toutes taxes comprises)

Nom du Soumissionnaire

Signature.....

Date.....



PIECE N°7 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES (CSDPU)



Lot 1 : acquisition des appareils de métrologie

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT
----	-------------	--------------	-----------	---------------------	--------------------	-------	------------------



Lot 2 : acquisition des Jauges-Etalons

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT
----	-------------	--------------	-----------	---------------------	--------------------	-------	------------------



Lot 3 : acquisition d'un comparateur de masses, des masses - étalons et des balances électroniques

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût de la commande	Frais de livraison	Marge	Prix Unitaire HT
----	-------------	--------------	-----------	---------------------	--------------------	-------	------------------



PIECE N°8 : GRILLE D'EVALUATION



GRILLE D'EVALUATION

LOT 1 : Acquisition des appareils de métrologie

LOT 2 : Acquisition des Jauges-Étalons

LOT 3 : Acquisition d'un comparateur de masses, des masses - étalons et des balances électroniques

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marené au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- absence de sous-détail d'un prix unitaire quantifié et/ou de la décomposition d'un prix forfaitaire ;
- absence de l'agrément en métrologie légale dans le domaine de la volumétrie en qualité d'importateur réparateur des instruments de mesures pour le **LOT 2** et d'un agrément au régime des poids et mesures en qualité d'importateur réparateur des instruments de mesures dans les domaines de pesage - masse pour le **LOT 1 et le lot 3** ou un contrat notarié avec une entreprise agréée.
- non-satisfaction du Maître d'Ouvrage par rapport à une prestation antérieure du soumissionnaire ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels ;

SOUSSIONNAIRE : _____

I- PRESENTATION DES OFFRES	OUI	NON
Ordre des pièces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
lisibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reliure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
clarté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
II- EXPERIENCES DU FOURNISSEUR		
1 expérience similaire justifiée par une copie des marchés et un PV de réception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 expériences similaires justifiées par copies des marchés et PV de réception	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Lot 1 : Acquisition des appareils de métrologie

2.1- balances électroniques

N°	Désignation	Spécifications techniques	Oui/non
1	Balance électronique de précision max 10 kg		
2	Balance électronique de précision max 30kg		
3	Balance électronique multifonctions de précision max 60kg		

2.2- Matériel de mise sous scellés

N°	Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
1	El à plomber inox		
2	Scellé plastique à câble Mini Cable Lock		
3	Scelles plastiques à serrage progressif		

2.3- Micromètres numériques

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
Micromètre numérique professionnel C 25mm		

Lot 2 : Acquisition des jauges-Etalons

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
jauges portables ; graduées à 20 litres ; matière INOX ; erreur maximale tolérée : 5cl avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; incertitude : 1,5 cl.		
jauges portables ; graduées à 10 litres ; matière INOX ; erreur maximale tolérée : 3cl avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; incertitude : 1 cl.		
jauges portables ; graduées à 5 litres ; matière INOX ; erreur maximale tolérée : 1,5cl avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; incertitude : 0,5 cl.		



- balances étalons ;
 - graduation intégrale en milligramme jusqu'à
 1 litre
 - en verre clair borosilicate et transparent ;
 - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ;
 - chaque bouteille avec six bouchons étanches à la
 peinture, construits en matière plastique
 - donc en matière matière conservable
 - (selon le mode de dilution tubée).

Lot 3 : Acquisition d'un comparateur de masses, des masses - étalons et des balances électroniques

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non
COMPARATEUR DE MASSES		
<ul style="list-style-type: none"> - Plaque maximale 11 kg - Résolution : 0,001 g - Echelon : 0,01 g - Module climatique incorporé 		
MASSES ETALONS		
<ul style="list-style-type: none"> - masses de 20 kg ; - classe d'exactitude OIML : M1 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage scellée par une pastille de plomb ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 100 mg 		
MASSES ETALONS		
<ul style="list-style-type: none"> - masses de 10 kg ; - classe d'exactitude OIML : M1 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 160 mg. 		
MASSES ETALONS		
<ul style="list-style-type: none"> - masses de 5 kg ; - classe d'exactitude OIML : M1 ; - matière : en fonte ; - finition : peinture gris claire ; - avec gants de manipulation en cuir ; - avec cavité d'ajustage ; - avec certificat d'étalonnage type COFRAC ; - incertitude : 10 mg. 		

BALANCES ELECTRONIQUES

balance électronique de portée maximale 60 kg ;

échelon : 5 g ;

classe III ;

étalonné avec certificat type COFRAC

balance électronique de portée maximale 30 kg ;

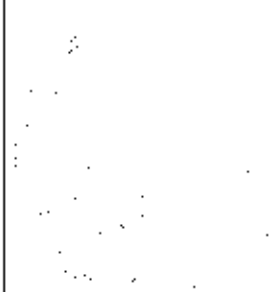
échelon : 1 g ;

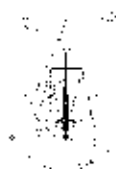
classe II ;

étalonné avec certificat type COFRAC



PIECE N°9a) MODELE DE LETTRE COMMANDE (lot 1)
9b) MODELE DE MARCHE (lot 2)
9c) MODELE DE LETTRE COMMANDE (lot 3)





LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ PASSEE APRES APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____/AONO
PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ RELATIVE A L'ACQUISITION DES JAUGES-ETALONS, DES
APPARELS DE METROLOGIE ET D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES
BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.-

LOT 1 : ACQUISITION DES APPARELS DE METROLOGIE

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : ACQUISITION DES APPARELS DE METROLOGIE

TITULAIRE DU MARCHE :

BP :

Tel :

CARTE DE CONTRIBUABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU DE LIVRAISON : MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : quatre-vingt-dix (90) jours

IMPUTATION : 53 21 37 00 02 2279

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE 2019

MONTANTS :

MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRITE LE : -----

SIGNEE LE : -----

NOTIFIEE LE : -----

ENREGISTREE LE : -----



ENTRE

Le Ministère du Commerce, représenté par **Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA**, Ministre du Commerce
ci-après désigné "LE MAÎTRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise dont le siège social est à

Représentée par Monsieur/Madame, son, ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

[Signature]
.....
.....



SOMMAIRE

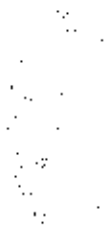
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE _____ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019
DU _____ PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES
APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES
MASSES ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU
COMMERCE.

LOT 1 : ACQUISITION DES APPAREILS DE METROLOGIE AU PROFIT LE MINISTERE DU COMMERCE

MONTANTS :

MONTANT HT

FCFA

TVA

FCFA

IR

FCFA

MONTANT TTC

FCFA

NET A MANDATER

FCFA

SIGNATURES ET VISAS

le Cocontractant

le Ministre du Commerce

« Maître d'Ouvrage »

Yaoundé, le _____

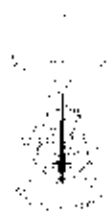
Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DU COMMERCE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRADE

MARCHE N° _____ /M/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ PASSE APRES APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____ /AOND PU/CIPM/MINCOMMERCE/2019 DU
RELATIF A L'ACQUISITION DES APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN
COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU
MINISTERE DU COMMERCE.-

LOT 2 : ACQUISITION DES JAUGES-ETALONS

OBJET DU MARCHE ACQUISITION DES JAUGES ETALONS

TITULAIRE DU MARCHE :

BP .

Tel :

CARTE DE CONTRIBUABLE N° :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU DE LIVRAISON MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION : quatre-vingt-dix (90) jours

IMPUTATION : 53 21 33 00 04 2279

FINANCEMENT : BP MINCOMMERCE 2019

MONTANTS .

MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRIT LE :

SIGNE LE :

NOTIFIE LE :

ENREGISTRE LE :



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par **Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA**, Ministre du Commerce
ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise dont le siège social est à

Représentée par Monsieur/Madame, son, ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

(Faint, illegible text, likely a signature or stamp)

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE ET DERNIÈRE DU MARCHÉ N° _____ /M/MINCOMMERCE/CIPM/2019
DU PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° /AOND-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES
APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN COMPARETEUR DE MASSES DES MASSES
ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

LOT 2 ACQUISITION DES JAUGES-ETALONS AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

MONTANTS

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SIGNATURES ET VISAS

le Cocontractant

le Ministre du Commerce

« Maître d'Ouvrage »

Yaoundé, le _____

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT



LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ PASSE APRES APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° _____ /AONO-
PU/MINCOMMERCE/CFM/2019 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES JAIGES ETALONS, DES
APPAREILS DE METROLOGIE ET D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES
BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

LOT 3: ACQUISITION D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES ETALONS ET DES BALANCES
ELECTRONIQUES.

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE: ACQUISITION D'UN COMPARATEUR DE MASSES, DES MASSES ETALONS
ET DES BALANCES ELECTRONIQUES.

TITULAIRE DU MARCHÉ:

BP _____ Tel: _____

CARTE DE CONTRIBUABLE N°:

REGISTRE DE COMMERCE N°:

COMPTE BANCAIRE N°

LIEU DE LIVRAISON: MINCOMMERCE-YAOUNDE

DELAI D'EXECUTION: quatre vingt-dix (90) jours

IMPUTATION: 53 21 33 00 04 2279

FINANCEMENT: BIP MINCOMMERCE 2019

MONTANTS:

MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRITE LE:

SIGNEE LE:

NOTIFIEE LE:

ENREGISTREE LE:



ENTRE :

Le Ministère du Commerce, représenté par **Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA**, Ministre de Commerce
ci-après désigné "LE MAITRE D'OUVRAGE"

d'une part,

ET :

L'Entreprise dont le siège social est à

Représentée par Monsieur/Madame, son, ci-après désigné « LE COCONTRACTANT »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)



PAGE ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° _____ /LC/MINCOMMERCE/CIPM/2019
DU _____ PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AONO-FU/ MINCOMMERCE/CIPM/2019 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES
APPAREILS DE METROLOGIE, DES JAUGES-ETALONS ET D'UN COMPARETEUR DE MASSES, DES MASSES-
ETALONS ET DES BALANCES ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

LOT 3 ACQUISITION D'UN COMPARETEUR DE MASSES, DES MASSES-ETALONS ET DES BALANCES
ELECTRONIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE.

MONTANTS :

MONTANT HT	FCFA
TVA	FCFA
IR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SIGNATURES ET VISAS

le Cocontractant

le Ministre du Commerce

« Maître d'Ouvrage »

Yaoundé, le _____

Yaoundé, le _____

ENREGISTREMENT

PIECE N°10 : FORMULAIRES TYPE



10.1 Déclaration d'intention de soumissionner

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement dont le siège social est
à inscrite au registre du commerce de sous le n°
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le
Dossier d'Appel d'Offres N° [AONO-PU/MINCOMMERCE/C3PM/2019 du 2019
pour l'acquisition des appareils de métrologie (lot1), des jauges-étalons (lot 2) et d'un
ordinateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques (lot3) au profit du Ministère du
Commerce, y compris le(s) additif(s) :

me soumet et m'engage à procéder à la livraison conformément au dossier d'Appel
d'Offre, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux des prix et
quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre
..... à [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors Taxes, et
à francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

m'engage à livrer les fournitures dans un délai de mois

m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à
compter de la date limite de remise des offres.

les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent Marché en
faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de
auprès de la banque Agence de

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous
constitue engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de.....

dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de.....



10.2 CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour l'acquisition des appareils de métrologie (lot1), des jauges-étalons (lot 2) et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques (lot3)], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres

Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à le

[Signature de la banque]



10.3 CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque: Référence de la
Cahier : N° Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce-
Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que,
[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, à
realiser le Marché relatif à l'acquisition des appareils de métrologie (lot1), des pages-étalons
{lot2} et d'un comparateur de masses, des masses-étalons et des balances électroniques (lot3)
au profit du Ministère du Commerce.

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que le Cocontractant remettra au Maître
d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris
entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du Marché correspondante, comme garantie de
l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché.

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, [Nom et adresse de banque],

Représentée par [noms des
signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage,
dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci et déclarant
que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans
pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute
somme [jusqu'à concurrence de la somme de [en
chiffres et en lettres] Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre
modification du Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu
du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute
modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification
au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Il sera libérée dans un
délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans
demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente
garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque
pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution
au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout
ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le
[Signature de la banque]

10.4 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N° Adressée à Monsieur le Ministre du Commerce ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition des appareils de métrologie (lot 1), des jauges-étalons (lot 2) et d'un comparateur de masses, des masses-etalons et des balances électroniques (lot3) au profit du Ministère du Commerce

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC de la partie d'ouvrage concernée du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, [nom et adresse de banque], Représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque ».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de [En chiffres et en lettres], correspondant à 10% du montant de la partie concernée du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%] du montant cumulé de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur manlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
banque
à..... le
[Signature de la banque]



10.5 : MODELE D'ATTESTATION DU FOURNISSEUR

[Le Soumissionnaire exige du fournisseur ou du concessionnaire agréé qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'entête du fournisseur ou du concessionnaire et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le fournisseur/concessionnaire. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, tel qu'exigé dans le RPAO.

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AON⁷ du ____; [insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N°: [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante;

A [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Je soussigné (nom et adresse complète du fournisseur ou concessionnaire agréé).....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

Signature

En date du.....

Jour de.....



**PIECE N° 11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AGREES PAR LE MINISTERE DES FINANCES ET AUTORISES A EMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.**



I- BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK)
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM)
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGF) BANK
5. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
6. Bank Of Africa Cameroon (BOA Cameroon)
7. Citibank Cameroon (CITIGROUP)
8. Commercial Bank-Cameroon (CBC)
9. Ecobank Cameroon (ECOBANK)
10. National Financial Credit-Bank (NFC BANK)
11. Société Commerciale de Banques-Cameroon (SCB-Cameroon)
12. Société Générale Cameroon (SGC)
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
14. Union Bank of Cameroon (UBC)
15. United Bank for Africa (UBA)

II- ORGANISMES FINANCIERS

16. Activa Assurances
17. Arca Assurances
18. Atlantique Assurances
19. Beneficial General Insurance
20. Chamas Assurances
21. CFA S.A
22. Nsia Assurances
23. Pro Assur S.A
24. SAAR S.A
25. Saham Assurances
26. Zenith assurances

11/11/2012 10:11:13